Legalité de mon emploi?

Par Georgio

Bonjour,
Jai une question concernant mon cas:
cela fait 23 ans que je suis prestataire pour un même client,
Je n'ai aucun contact avec mon entreprise qui est dans la propreté sauf pour l'envoi des mes congés et la réception de mon salaire par mail.
je suis dans l'organigramme de l'entreprise de mon client, mes ordres sont donnés par celui-ci, j'y ai même un mail personnel au nom de ce même client.
j'ai bien eu au début une fiche de poste qui ne ressemble en rien à celle d'aujourd'hui.
aujourd'hui je gère des factures, je prépare les contrats pour la maintenance et participe aux réunions et je suis responsable sécurité du site avec des astreintes de nuit.
au début j'étais juste agent de maintenance.
Ma question est ce légal
Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Y a une incohérence avec le fait d'être prestataire et le fait de recevoir une salaire .

Normalement vous envoyez des factures et c'est vous qui définissez les prestations que vous offrez .
C'est vous qui définissez donc vous même le rôle et les fonctions que vous proposez .
C'est vous qui en définissez aussi le prix .
Toutes les prestations citées ne sont pas incompatibles avec le fait de n'être pas salarié .
Même certaines réunions .

Par de là, il faut voir avec un avocat si vous voulez faire requalifier vos relations en cdi si c'est possible et surtout vous est favorable .

Par morobar

Bonjour,
SI j'ai bien compris, votre entreprise vous a détaché en mission chez un de ses clients depuis 23 ans.
Depuis si longtemps que vous êtes devenu symbiote du client.
J'ai du mal à percevoir l'intéret de celui-ci au statu quo.
Quoiqu'il en soit vous avez toutes facilités pour faire requalifier le contrat en CDI direct, compte tenu du lien de subordination établi avec le client en direct.